



**Municipalité de  
SAINT-ALPHONSE**  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-Alphonse

**AVIS PUBLIC  
DE CONSULTATION ÉCRITE  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2021  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 274-2013  
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 252-11-2021 lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, du projet de Règlement numéro 330-2021 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Alphonse, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;

**QUE** ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de mettre à jour les dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement de matières résiduelles qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

**QU'IL** sera possible d'en faire la consultation sur le site web de la Municipalité de Saint-Alphonse à l'adresse suivante [www.st-alphonsegaspesie.com](http://www.st-alphonsegaspesie.com) ou peut-être envoyé par courriel si la demande en est faite. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante [st-alphonsemuni@globetrotter.net](mailto:st-alphonsemuni@globetrotter.net) ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante Municipalité de Saint-Alphonse, 127, rue Principale Est, Saint-Alphonse (Québec) G0C 2V0.

**QU'**au cours de cette consultation écrite, la Municipalité de Saint-Alphonse pourra expliquer le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Donné à Saint-Alphonse, ce 17 janvier 2022

---

Annick Duguay Cormier, Directrice générale et secrétaire-trésorière